

FOIS EN EGYPTE  
POUR LA PREMIERE  
LE LAIT CAILLÉ  
VITAMINÉ  
VITAMINES  
A + B1 + B2 + C + D  
EN VENTE CHEZ :  
GROPPI  
TEL. 46199/8/7  
A L'AMERICAIN  
RUE SOLIMAN PACHA  
ET AUPRES  
DES REVENDEURS  
R.C. 76888

# JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU  
**PROCHE-ORIENT**

Organe Officiel  
des  
Sociétés Suisses

et de la Société  
Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282  
Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150



## REMOUS

Parce qu'il n'a pas répondu aux prévisions des augures, le scrutin du 6 juillet n'en finit plus de brasser les passions politiques.

La chaleur aidant, certains commentateurs, allant très au-delà des conclusions formulées par le souverain dans son « non » catégorique, ratiocinent à l'envi sur les rapports entre le peuple et ses autorités.

Dans ce domaine, M. Pierre Grellet nous paraît battre tous les records. Ce journaliste, à l'accomplissement si brillant et si fécond, se livre dans la vénérable « Gazette » à des critiques proprement hystériques contre les pouvoirs fédéraux.

Selon lui, le refus du corps électoral est le signe de la « débâcle gouvernementale et parlementaire ».

« Vous assistez, écrit-il, à la pagaille de vos organisations politiques dont les cadres sont désavoués avec éclat par le suffrage populaire... Vos curassés politiques sortent fortement cabossés de cette rencontre. La nation a vaincu ses politiciens, pour ne pas dire ses politiciens ».

Une chose est sûre, c'est que la cuirasse politique de M. Grellet n'a jamais couru le moindre risque. Notre confrère s'est toujours bien gardé de l'exposer au feu des combats, préférant verser sans risque, du haut des créneaux fédéraux, des seaux d'huile bouillante sur les bretteurs parlementaires. C'est un jeu à la fois spectaculaire et facile, mais qui ne contribue guère, convenons-en, à l'avancement des affaires de l'Etat.

Dans le match politique, M. Grellet s'est taillé d'éblouissants mais fragiles succès en dirigeant d'une main ferme le chœur de ceux qui, en toutes circonstances, croient avoir résolu le problème en hurlant: « Sortez l'arbitre! »

C'est une attitude. Nous en préférons une autre.

Il n'est pas douteux que le vote du 6 juillet comporte diverses leçons. Nous nous sommes efforcé de les dégager en toute tranquillité d'esprit, au lendemain du scrutin. Nous savons désormais que tout projet fiscal comportant un impôt sur les vins est voué à l'échec. Ceci est excellent. Nous savons aussi (mais ne le savions-nous pas déjà), que le peuple est hostile aux excès fiscaux et qu'il repousse avec vigueur toute demande dont la justification n'est pas péremptoirement démontrée.

Lors du débat aux Chambres, les parlementaires romands avaient multiplié les avertissements et les prophéties. Ils ne furent point compris sur le moment. L'imagination que, maintenant, nos collègues alemanniques ouvriront plus volontiers l'oreille.

Mais peut-on parler, à propos de ces divergences de vue, de « divorce » entre le peuple et ses autorités? Peut-on aller jusqu'à dire, comme M. Grellet, que « la nation a vaincu ses politiciens »?

En embouchant cette trompette, on est assuré de faire une bien triste musique. Nous ne jouons pas les défenseurs patentés de l'autorité fédérale. Mais l'objectif nous commande tout de même de relever l'inanité des critiques de MM. Grellet et consorts. Enfin voyons:

est-il au monde beaucoup de pays dont la marche soit aussi sûre et aussi harmonieuse que la nôtre. Notre standard de vie est parmi les plus élevés; nous ignorons pratiquement le chômage; nos institutions nous garantissent contre le paupérisme, contre les effets matériels de la vieillesse et de la maladie; notre structure démocratique nous assure, sinon l'impossible égalité humaine, du moins l'égalisation maximum des chances au départ de la vie; nous ignorons les grèves et les conflits sociaux; nous jouissons intégralement de libertés qui, dans pas mal d'autres Etats, ont été contenues ou éliminées; nous décidons, par-dessus nos conseils, de notre politique; nous sommes le seul peuple au monde à pouvoir voter nos impôts. Bref, on pourrait aller à l'infini la liste des éléments actifs de notre bilan. Qu'en regard, il y ait des éléments négatifs, cela est vrai aussi. Mais objectivement, n'avez-vous pas le sentiment que, dans l'ordre relatif des choses, notre pays ne va pas si mal que ça, qu'il n'est pas, à tout prendre, aussi mal gouverné qu'on veut bien le dire?

Certes, les bienfaits dont nous jouissons, nous les devons essentiellement aux circonstances, et par delà les circonstances, aux efforts de tout notre peuple. Mais c'est, le propre de la politique, à tous les échelons, de coordonner ces efforts et de leur faire fructifier pour le bien commun.

Prétendre que cette politique est vaine, qu'elle n'exprime pas, dans l'ensemble, la volonté de la nation, c'est nier délibérément notre actif, c'est dénigrer une réussite qu'ailleurs, pourtant, on nous envie.

Michel Jacard.

Le communiqué suivant a été publié à Berne, à la fin de la séance du Conseil fédéral:

Le public a déjà été informé que le professeur Bonnard, de Lausanne, a été appréhendé, puis fouillé, à Zurich, le soir du 30 juin, sur mandat du procureur général de la Confédération. Le professeur Bonnard se rendait à Berlin via Prague, pour assister aux séances du Conseil mondial de la paix (communiste).

L'examen des pièces saisies à cette occasion a révélé ce qui suit:

« Au cours du mois de mai 1952, le professeur Joliot-Curie, de Paris, président du « Conseil mondial de la paix », pria son collègue Bonnard, qui représente, au sein de cet organisme, le mouvement suisse des « partisans de la paix » de lui fournir des renseignements sur le Comité international de la Croix-Rouge et les personnalités qui le composent. Bonnard accepta cette mission, qu'il entreprit aussitôt d'exécuter, avec l'aide de tiers auxquels il fit appel. Il rassembla de la sorte toute la documentation à l'intention du Conseil mondial de la paix » et de son président. Il la détacha au moment où il fut appréhendé et fouillé à Zurich, avant son départ pour Prague et Berlin.

« La plupart des écrits saisis ont trait au C.I.C.R. et à ses dirigeants qu'ils dépeignent comme les représentants du gros capital occidental et de son industrie de guerre. Ils contiennent des affirmations inexactes de nature politique, destinées, au surplus, à faire conclure que le C.I.C.R. ne se

agit en réalité qu'un instrument au service des puissances occidentales, en particulier anglo-saxonnes et, par conséquent, impropre à conduire des enquêtes impartiales sur la guerre de bactériologique en Corée. Un grand nombre de renseignements, même le C.I.C.R. comme un instrument de politique de guerre ».

Cette documentation ayant été saisie, Bonnard renonça à poursuivre son voyage pour Berlin et retourna à Lausanne. Le but poursuivi par le professeur Bonnard au service de la propagande communiste était incontestablement de nuire à l'autorité et à la réputation internationales du C.I.C.R. et de les discréditer aux yeux du monde entier.

Les documents trouvés en possession de Bonnard étaient en outre de nature à provoquer une grave campagne de dénigrement politique de la Suisse, le C.I.C.R. ayant son siège dans notre pays, qui encourage ses efforts dans la mesure du possible.

Donnant suite aux propositions du département fédéral de justice et police, le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'autoriser le procureur général à requérir le juge d'instruction fédéral pour la Suisse romande d'ouvrir une instruction préparatoire.

## L'OPINION SUISSE

A plusieurs reprises, l'opinion publique suisse s'est justement révoltée, quand des chefs d'extrême-gauche — la famille Nicole, en particulier, s'en était fait une spécialité — ont calomnié leur pays et leurs compatriotes devant des forums étrangers. Ces agissements ont été énergiquement stigmatisés et leurs auteurs sont tombés dans un discrédit dont ils ne se relèveront plus.

Nous avions cru que M. André Bonnard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, était d'une autre espèce. En dépit de tous ses errements, nous le prenions non pour un fanatique aveuglé par sa foi au point de ne plus savoir discerner le faux du vrai, mais pour un idéaliste dont la pureté des intentions ne pouvait être mise en doute.

Il faut déchanter. Il faut se rendre à l'évidence. M. André Bonnard ne vaut pas mieux que les camarades auxquels il a lié son sort. Il ne fait pas que prêcher la croisée de la paix soviétique — ce qui est son droit —, il fournit à l'étranger des renseignements faux dont il sait pertinemment qu'ils sont de nature à faire le plus grand tort à son pays et à certains de ses concitoyens.

(Lire la suite en page 3).

## MESSAGES DU CONSEIL FEDERAL

### Véhicules à moteur utilisables par l'Armée

Un message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les véhicules à moteur de provenance suisse utilisables par l'armée, propose l'arrêté fédéral suivant:

Pour combler l'insuffisance des véhicules à moteur de réquisition et des remorques, le Conseil fédéral peut verser des subsides aux propriétaires de véhicules à moteur neufs de provenance suisse et particulièrement adaptés à l'usage militaire.

Les prestations suivantes peuvent être accordées: a) des subsides non renouvelables destinés à couvrir partiellement, lors de l'achat de camions, les frais supplémentaires dus aux exigences d'ordre militaire; b) des subsides annuels, versés pendant 5 ans au plus, pour couvrir les frais supplémentaires résultant de l'emploi des véhicules.

Le Conseil fédéral fixe le genre et le montant de ces subsides ainsi que les conditions de l'allocation. Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre en vigueur le 1er janvier 1953.

Pour la première fois, l'arrêté fédéral du 5 avril 1939 (RO 55, 489) permet de verser des subsides pour les camions de provenance suisse répondant aux conditions fixées pour leur emploi dans l'armée. Survenant peu après, la mobilisation devait empêchant l'application efficace de cette mesure, ce qui, vu l'insuffisance des véhicules à moteur de réquisition, obligea la Confédération à consacrer des sommes importantes à l'achat de camions. Les restrictions apportées à la circulation routière durant le service actif compromirent également les résultats au cours des années subséquentes. Au terme des 5 années prévues par l'arrêté, soit au printemps 1944, tous les organes intéressés étaient unanimes qu'il fallait poursuivre les efforts en vue d'encourager la fabrication de camions civils et d'en uniformiser le type en fonction des besoins de l'armée. L'arrêté fédéral du 2 juin 1944 (RO 60, 367) assura le versement, par la voie des pou-

voirs extraordinaires, de subsides aux détenteurs de camions utilisables par l'armée. Il s'agit aujourd'hui de passer du régime extraordinaire au régime ordinaire. Nous en sommes réduits à nous procurer les moyens de transport militaires (la plupart motorisés) par la réquisition. La motorisation de notre armée est, elle aussi, un problème d'économie nationale en ce qu'elle dépend des véhicules civils dans la proportion d'environ 85%. Les répercussions financières ne peuvent être facilement estimées. Le développement de la motorisation civile de notre pays qui ne peut être prévu ainsi que le prix de revient de nouveaux véhicules à moteur importés en opposition aux prix de revient des véhicules de fabrication suisse influencent le montant des allocations à verser.

Il faut envisager, au cours des prochaines années, les dépenses suivantes: 1953, 2.644.000 francs, 1955, 3.036.000 francs, 1957, 3.392.000 francs, 1958 et suivantes 3.460.000 francs.

Ces chiffres reposent sur l'hypothèse de l'octroi des subsides pour 300 camions par an, dont 100 tout-terrain à traction sur chaque roue, avec treuil. Il se peut que, d'année en année, la dépense n'atteigne pas le chiffre fixé selon que le nombre des véhicules tout-terrain sera inférieur ou qu'une partie seulement de ces véhicules sera équipée du treuil. Compte tenu de la production actuelle des usines suisses de camions, le chiffre de 500 véhicules par an ne sera pas dépassé.

### Amélioration de la plaine du Rhin

Le message du Conseil à l'Assemblée fédérale sur la participation de la Confédération aux dépenses supplémentaires pour l'amélioration de la plaine du Rhin dans le canton de Saint-Gall est maintenant publié.

Selon ce message, il est alloué au canton de Saint-Gall, pour l'amélioration de la plaine du Rhin, une subvention fédérale de 60%, soit au maximum de 680.000 francs des dépenses supplémentaires évaluées à 12.500.000 francs. L'octroi de cette subvention est subordonné à la condition que le canton de Saint-Gall participe également aux dépenses occasionnées par les travaux complémentaires de correction de l'Alstätter Stadtbach et que les communes intéressées à l'entreprise d'amélioration foncière contribuent aux dépenses supplémentaires dans la même mesure que précédemment.

Les travaux seront poursuivis compte tenu de la situation sur le marché du travail. La main d'œuvre étrangère saisonnière ne pourra être employée qu'avec l'assentiment du délégué aux possibilités de travail.

Par arrêté du 25 septembre 1941, l'Assemblée fédérale a alloué au canton de Saint-Gall un subsides de 60% des dépenses, évaluées à 27 millions de francs, pour l'amélioration de la plaine du Rhin, soit au maximum 15 millions de francs. Cette amélioration foncière portera sur une surface de 6.444 hectares, située sur le territoire des communes d'Au, Berneck, Bangach, Diéboldsau, Widnau, Rebstein, Marbach, Alstätter, Eichberg et Oberriet.

En 1945 déjà, il fallut se rendre à l'évidence que le rattachement et les dépenses occasionnées par les difficultés de construction forcerait le cadre du devis de 1941. Comme il n'était pas encore possible, à cette époque, de se faire une idée de l'évolution du rattachement et que d'importants crédits étaient encore disponibles, on voulait d'abord attendre une stabilisation ou un recul des prix et des salaires et avoir acquis assez d'expérience pour présenter à la Confédération et au canton une demande de subsides bien fondée.

Les crédits alloués en 1941 étant actuellement sur le point de s'épuiser, il est urgent de mettre de nouveaux fonds à la disposition de l'entreprise. C'est pourquoi le conseil d'Etat du canton de Saint-Gall nous a demandé, en date du 21 avril 1951, de proposer aux Chambres la participation de la Confédération aux frais supplémentaires.

Bien que les risques auxquels une vaste entreprise d'amélioration foncière — la plus vaste qui ait jamais été exécutée en Suisse — est exposée par suite de la grande variété d'ouvrages et de la longue période de construction ne soient pas négligeables, les chiffres confirment que les dépenses supplémentaires sont, pour une grande part, la conséquence du rattachement. Cependant, comme pour l'amélioration de la plaine de la Linth, les difficultés de construction dues à la mauvaise consistance du terrain ont eu, elles aussi, une grande influence sur l'accroissement des frais.

### Nouveaux certificats de capacité

Le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message relatif à un projet de loi, instituant le régime du certificat de capacité dans les métiers de cordonnier, coiffeur, sellier et charron.

Le nouvel article économique de la Constitution fédérale ayant été accepté en 1947, des mesures législatives peuvent être prises pour assurer l'existence de certaines branches économiques. En conséquence, l'Union suisse des arts et métiers a prononcé à l'OFIAMT en juillet 1948 d'élaborer le certificat de capacité. L'OFIAMT nomma alors une commission d'experts composée de représentants des cantons, des associations intéressées d'employeurs et d'ouvriers, de juristes et d'économistes, ainsi que de représentants de consommateurs. Le projet de loi-cadre qui fut élaboré par cette commission rencontra une vaste opposition tant au sein des arts et métiers qu'au dehors, quant aux effets qu'elle devait entraîner. La Chambre suisse des arts et métiers proposa de retirer momentanément ce projet de loi-cadre, mais d'introduire le droit à cette demande. L'OFIAMT constata que les deux-tiers des cordonniers ont un revenu inférieur à 5000 francs et près de la moitié moins de 2500 francs. Quant aux coiffeurs, la moitié des coiffeurs pour dames et messieurs interrogés et le cinquième des détenteurs d'entreprises mix-

tes ont un salaire inférieur à 5000 francs par an. Quant aux coiffeurs pour messieurs, aucun n'a un revenu supérieur à 10000 francs. Le fait que quelques coiffeurs ont un revenu dépassant 10000 francs et même possèdent une automobile a fait croire que le métier n'a pas besoin de protection spéciale. Mais on oublie qu'il ne s'agit là que de situations exceptionnelles.

Le métier de charron était encore florissant il y a quelques dizaines d'années, mais le développement de l'automobile lui a porté un coup sensible. De plus, on prit l'habitude de remplacer les roues de bois des véhicules à traction animale par des roues métalliques munies de pneumatiques. Les travaux de charonnage encore réclamés aujourd'hui — il s'agit surtout de réparations — ne sont plus l'apanage exclusif des charrons qualifiés. Ces derniers sont exposés non seulement à la concurrence de personnes qui n'ont pas reçu de formation professionnelle et de « travailleurs noirs », mais encore à celle d'agriculteurs.

La motorisation de l'armée, de l'agriculture et des transports a privé les selliers de la majeure partie de leur activité, qui consistait dans la fabrication de harnais pour chevaux de selle et de trait. Comme c'est le cas pour les charbons, les cordonniers et les coiffeurs, les selliers, après les quelques années de bonne production qui ont suivi la guerre, subissent maintenant une crise profonde.

En résumé, les quatre métiers mentionnés se trouvent dans une situation difficile, due surtout au fléchissement de la demande. S'il est vrai que certains artisans pourraient obtenir des résultats un peu meilleurs par un plus gros effort personnel, il n'en demeure pas moins que la situation difficile de ces professions est due surtout à des phénomènes d'ordre économique, sous-traités à l'action des exploitants. Relevons encore que cet état de choses est également préjudiciable aux travailleurs, surtout en ce qui concerne le niveau des salaires minimum fixés par les contrats collectifs en vigueur dans les quatre professions.

Le droit fédéral ne connaît pas actuellement de mesures de protection spéciales en faveur des arts et métiers. D'ailleurs, les associations centrales des arts et métiers se bornent à demander l'institution du régime du certificat de capacité dans les quatre métiers cités. La mesure réclamée présente cet avantage qu'elle peut être réalisée de la façon la plus libérale.

### Retour des membres de l'expédition suisse à l'Everest

Les membres de l'expédition suisse à l'Everest sont arrivés à l'aéroport de Coimbatore, venant de Bombay via Le Caire.

Après une élégante courbe, le quadrimoteur Kashmir Princess se posa et vint s'arrêter afin de l'aérogare. Photographes et cinéastes se précipitèrent afin de fixer, à leur descente d'avion, les visages souriants et bronzés de nos courageux compatriotes.

Une belle ovation suivit l'apparition de MM. Wyss-Dunant, chef de l'expédition, René Aubert, Léon Flory, Jean Asper, René Lambert, René Ditter, Ernest Hofstetter, le Dr Gabriel Chevaley, tous alpinistes, et reporter, amis et connaissances, désireux de connaître quelques détails sur l'expédition. Il est évident que, pressés de questions et fatigués par un long voyage, nos compatriotes n'ont pas encore pu donner une relation détaillée de leurs exploits.

Néanmoins, nous avons pu saisir quelques remarques intéressantes que voici:

Les alpinistes ont atteint l'altitude de 8700 mètres, soit environ 200 mètres au sommet de l'Everest. Mais cette dernière partie de l'ascension — bien que techniquement réalisable — s'est révélée inabordable par suite du manque d'oxygène. Les membres de l'expédition étaient munis d'appareils respiratoires qui leur donnèrent quelques difficultés. En effet, ces derniers ne pouvaient pas être utilisés pendant la marche. Les alpinistes devaient s'arrêter pour reprendre des forces et aspirer l'oxygène. Dans ces conditions, la dernière partie de l'ascension eût demandé encore plusieurs heures épuisantes, sinon mortelles.

La seconde équipe était prête à partir mais ne put le faire car le temps devint mauvais et il fallait songer à redescendre pendant que cela était possible.

Du point de vue technique, l'itinéraire emprunté par l'expédition suisse s'est révélé beaucoup plus difficile que le voie Nord.

Les membres de l'expédition se sont tous trouvés d'accord pour rendre un chaleureux hommage aux sherpas qui les ont accompagnés. Ces hommes ont fait preuve d'une endurance et d'un dévouement à toute épreuve. Le matériel employé par les alpinistes suisses s'est révélé excellent et a donné entière satisfaction. Il ne s'est produit aucun accident et on ne déplore aucune perte.

Signalons pour terminer que M. André Roch a tourné un film de l'expédition. La projection de ce film a été faite dans les locaux de la Société Suisse-Egypte, dont les membres ont fait preuve d'une grande sympathie et d'un dévouement à toute épreuve. Le matériel employé par les alpinistes suisses s'est révélé excellent et a donné entière satisfaction. Il ne s'est produit aucun accident et on ne déplore aucune perte.

Le Dr Wyss-Dunant remercia ses camarades de l'effort et honneur qu'ils ont accompli, de la discipline parfaite et du dévouement qu'ils ont apportés dans cette expédition, dévouement, dit-il, qui alla jusqu'à l'extrême limite des énergies. M. Wyss-Dunant souligna que ceux qui ont atteint les plus hautes altitudes sont allés aux limites de la

## LE POETE J. R. FIECHTER, NOUS PARLE DE LA SOCIETE SUISSE - EGYPTE

C'est sous ce titre qu'a paru dans « Le Journal d'Alexandrie » du 11 juillet crt. cet interview de J. R. Fiechter sur la Société Suisse-Egypte, interview que nous reproduisons ici au bénéfice de nos lecteurs:

Ceux qui se souviennent de sur les rives du Léman ou les berges de l'Aar, à rendre poignants une douzaine d'années, puisait les civilisations passées, dans « La Bourgeoisie et présentes de l'antique Egyptienne », souhaité la fondation d'une « Société Suisse-Egypte », ne s'étonneront pas que le poète des « Chants du Carmel », a de très nombreux amis dans la présidence du Prof. Ch. Andreae, a eu le jour à Bern, il y a quelques mois, grâce aux dévoués efforts de M. J. R. Fiechter, secrétaire de l'Association. Il n'est guère besoin de présenter aux Egyptiens ce poète et ce grand lettré de Romandie qui, pendant vingt-sept ans, a dirigé en pui de S.E. A.M. Mustafa bey, collaboration avec Mme Fiechter, ministre d'Egypte à Bern, ne ter, le « Journal Suisse d'Egypte » dit J.R. Fiechter, notre Société, et du Proche-Orient, et à l'aide de sa naissance, pu conquis la jusqu'à Damas et à l'aide d'un brillant essor. A la Bagdad. On sait également séance inaugurale, qu'honorait Suisse d'Alexandrie et professé l'illustre Zutter, chef des Organisations Supérieures du gouvernement égyptien, Jacques Fiechter a été, en 1928, nous avons pu entendre une appelé à occuper une chaire de intéressante conférence du Dr. lecteur à l'Université Farouk A. Scheidegger, illustrée d'admirable et de l'art d'offrir mirables richesses en couleurs non plus que M. et Mme rapportés d'Egypte par M. M. Fiechter sont les fondateurs Zimmermann de Brunnen de l'Institut de Service Social Nous comptons poursuivre cette voie en patronnant, à la de la Nouvelle Gazette de Zurich », M. Grob, directeur de la Suisse, etc...

Après nous avoir donné une intéressante étude historique sur « Cent ans de vie suisse au Caire », puisse M. Fiechter nous apporter un jour un ouvrage complémentaire et sur « Cent ans de vie égyptienne à Genève! ». Tel est le vœu que je forme au berceau de la Société Suisse-Egypte.

Georges Cattai

## Thémis en Suisse

### Bambi retournera chez son père adoptif

Berne — Ce n'est pas sans une certaine émotion que les Suisses ont vu ces jours-ci l'histoire du chevreuil de la Valchwil. Un paysan de ce village avait recueilli un jeune chevreuil, égaré sans doute, se vit condamné à 100 francs ou orphelin, et l'avait élevé dans sa ferme. On l'appela Bambi. Complètement apprivoisé, aimé de tous, il errait librement dans la propriété et deux fois par jour, il apparaissait à la porte de la cuisine, à l'heure des repas.

Une si jolie idylle ne pouvait laisser les envieux indiffé-

rents. Le paysan fut dénoncé et un beau jour, on vit apparaître des gardes-chasse qui s'emparèrent de Bambi et le vendirent à un zoo. Quant au chevreuil, égaré sans doute, se vit condamné à 100 francs ou orphelin, et l'avait élevé dans sa ferme. On l'appela Bambi. Complètement apprivoisé, aimé de tous, il errait librement dans la propriété et deux fois par jour, il apparaissait à la porte de la cuisine, à l'heure des repas.

Une si jolie idylle ne pouvait laisser les envieux indiffé-

l'amanda serait annulée.

(Lire la suite en page 3).

LA SUISSE ET SES VOISINS

CONVENTION GERMANO-SUISSE

Les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Confédération suisse, représentés par leurs délégations, ont conclu à Bonn une convention qui règle l'assistance des ressortissants de l'un des deux pays domiciliés dans l'autre pays, et dont les dispositions s'inspirent de l'idée dominante de trouver une solution répondant aux intérêts des intéressés.

Chaque Partie contractante s'engage à accorder, à l'égard de ses propres ressortissants et aux mêmes conditions qu'à ceux-ci, l'assistance nécessaire aux ressortissants de l'autre Partie résidant sur son territoire. La convention fixe en particulier l'étendue des prestations, le remboursement des frais, les conditions de rapatriement et la procédure. Le protocole final annexé à la convention porte notamment sur des questions financières.

La validité de la convention, qui doit être ratifiée dans le plus bref délai possible, est provisoirement limitée au 31 mars 1954.

LA SUISSE ET LE MONDE

RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA SUISSE ET L'ARGENTINE

Les conversations entamées avec une délégation argentine à Berne déjà en mars dernier se sont poursuivies après une assez longue interruption et se sont terminées ces jours derniers.

Les représentants des gouvernements suisse et argentin ont examiné à fond les problèmes économiques intéressants des deux pays. La situation économique de l'Argentine n'a pas permis de retenir l'une ou l'autre des solutions temporaires qui ont été proposées du côté suisse en attendant les prochaines récoltes de céréales en Argentine. Les deux délégations, ont cependant estimé qu'il est souhaitable de chercher de part et d'autre à maintenir, même dans les conditions actuelles, un minimum de continuité des relations économiques.

PROJET DE SUISSE DE TELEVISION

Le projet suisse, Eudorph qui permet la projection en couleurs sur des écrans à grandes dimensions d'émissions de télévision a été présenté pour la première fois aux Etats-Unis par la Société « 20th Century Fox ». Ce projet, selon les experts, a donné complète satisfaction. Généralisé, il permettra la retransmission en direct et en couleur, dans les salles de cinéma de petites agglomérations des productions de théâtre des grands centres.

LEVÉE DES CONTINGENTS D'IMPORTATION POUR LES FROMAGES SUISSES

Le département américain de l'Agriculture a levé les contingents d'importation pour les fromages suisses Emmenthal et Gruyère, ainsi que pour les fromages suisses qui avaient été entreposés dans les ports-francs en attendant l'entrée en vigueur des nouveaux contingents. Une nouvelle loi sur le contrôle des prix contient des prescriptions sur le contingentement du fromage dans une forme atténuée. Cependant, la commission des deux chambres chargées d'appliquer les divergences a expressément déclaré que le ministre de l'Agriculture ne devait pas décréter de restrictions pour les fromages étrangers qui, par suite de leurs prix de vente aux Etats-Unis ne constituent pas une concurrence pour la production des fromages indigènes. C'est le cas pour les fromages d'origine suisse.

ARMEE

LES EXAMENS PEDAGOGIQUES DES RECRUES EN 1951

En 1951, 26.588 recrues ont subi un examen pédagogique. 84,4 0/0 d'entre eux avaient réussi.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

Un enseignement primaire ou secondaire; 90,7 0/0 de ceux-ci avaient suivi des cours de perfectionnement (commerce, arts et métiers, agriculture ou formation générale). On a pu constater que le groupe des hommes de métier, artisans et autres jeunes gens ayant une profession analogue est passé à 46,5 0/0, de 36,9 0/0 qu'il était en 1943 (année où fut faite la première statistique de ce genre), tandis que la proportion des recrues sans profession est tombée de 25,6 0/0 à 19,6 0/0. Le groupe des fils de paysans et des élèves d'écoles d'agriculture représente le 14,4 0/0, comme en 1950 (20 0/0 en 1945).

On s'est rendu compte, à la lecture de ces chiffres, que le nombre des jeunes gens qui ne reçoivent aucun enseignement à l'âge post-scolaire diminue sans cesse.

Il s'est de nouveau trouvé quelques amalgameurs: un ouvrier agricole, un Suisse de l'étranger qui n'avait été que peu de temps à l'école et un paysan qui ne savait absolument pas lire, ni écrire. Le rapport III dressé pour l'arrondissement III déclare notamment ceci: « A proprement parler, nous n'avons trouvé aucun homme incapable d'écrire. Trois recrues ont toutefois déclaré qu'elles n'étaient pas à même d'écrire des lettres; leur travail de rédaction consistait en quelques lignes, qui laissaient tout de même deviner leur pensée. Cinq ou six jeunes gens ont présenté un travail à peine intelligible ».

L'inspecteur en chef, M. Birli, a borné cette fois son rapport sur les résultats des examens à la géographie. L'impression d'ensemble n'est pas mauvaise.

C.I.C.R.

APRES LE SEJOUR DE M. PAUL RUEGGER A RIO DE JANEIRO

Durant son séjour à Rio de Janeiro, M. Paul Ruegger, président du comité international de la Croix-Rouge, a eu des entretiens prolongés avec S.E. Joaze Neves de Fontoura, ministre des affaires étrangères du Brésil, qui a manifesté le plus vif intérêt à l'oeuvre du comité international et qui s'est dit convaincu de la nécessité pour l'Amérique latine et, en particulier pour son pays, de soutenir l'action de la Croix-Rouge.

LOGIQUE PRIMITIVE

Un savant en voyage en Amazonie voit un Indien qui se régale de poisson avarié. Il essaie de lui faire comprendre le danger que présente un aliment peu frais. L'Indien lève les yeux au ciel et dit: « Cela n'a aucune importance, puisque je ne mange pas l'odeur ».

DES RENARDS ATTEINTS DE LA RAGE

On se trouve en présence d'une étrange épidémie dans la région de Lunenburg, dans l'Allemagne du Nord. En effet, une grave épidémie de rage dont sont atteints surtout les renards met en danger toute une partie du pays. On raconte que les bêtes malades, affolées, parcourent des centaines de kilomètres de nuit, mordant tout ce qui se trouve sur leur passage. Plusieurs d'entre elles furent tuées, ayant enfoncé leurs dents dans des troncs d'arbre ou même dans des roues de vélos, ne pouvant plus lâcher prise et mouraient sur place. Dans divers communes, les paysans

SWISSAIR

LES PROGRES DE LA SUISSE

Au cours de la récente assemblée générale de la Swissair, M. Berchtold, président de la direction, rappela l'expansion continue de la navigation aérienne, qui se traduit par une occupation de 68,4 0/0 des places disponibles dans les avions de la Swissair, contre 55,3 0/0 en 1949, année où la fréquentation a atteint son point le plus bas. Il s'est agi de décider si l'on voulait renouveler la flotte pour le service européen ou accroître le parc d'avions longs courriers. Cette question a été résolue par le second terme de l'alternative. Cette décision se traduit par la commande de trois nouveaux a-

plombs longs courriers du type DC-6B, qui chargera la Swissair, avec la machine déjà commandée, à une flotte de 35 mille de fr. La moitié environ de cette somme doit être couverte par des crédits bancaires, et l'on s'attend à ce que le compte d'exploitation de l'autre moitié.

Une innovation importante réside dans la réorganisation de l'entreprise prévoyant le remplacement de la double direction, commerciale et technique, par une direction quadripartite.

A côté des succès réjouissants remportés l'année dernière, — notamment la mise en service de deux avions longs courriers sur la ligne de l'Atlantique Nord, qui a apporté la preuve qu'il n'est pas impossible pour la Suisse de conquérir une place honorable dans la grande trafic intercontinental, — l'entreprise ne se cache pas qu'elle aura aussi des difficultés à vaincre. Sa position d'entreprise nationale d'un petit pays de l'intérieur l'oblige à faire face à une concurrence venant de tous les côtés à la fois.

LA VIE ECONOMIQUE

AUGMENTATION DES DROITS DE DOUANE AMERICAINS SUR L'HORLOGERIE ?

On communique officiellement: Les informations selon lesquelles la commission des douanes américaine aurait recommandé au président des Etats-Unis d'augmenter, en vertu de l'« Escape Clause », les droits d'entrée sur les articles horlogers ont causé au Conseil fédéral une vive inquiétude. Une telle mesure affecterait gravement notre industrie horlogère, dont le marché des Etats-Unis constitue son débouché de beaucoup le plus important, et comme plus de la moitié de nos exportations totales aux Etats-Unis sa compose de produits

REFLETS DE LA PRESSE SUISSE ALÉMANIQUE

UNE UNIVERSITE DANS LE DESERT

Il y a des siècles, les régions désertiques de l'Afrique étaient cultivées et ne présentaient pas l'aspect désolé et aride qu'elles ont aujourd'hui.

SYSTEME D

Les limitations dans l'exportation des devises accordées cette année aux touristes britanniques se rendant sur le continent n'ont pas diminué de façon sensible le nombre de ceux qui désiraient passer leurs vacances en Europe. On note un fléchissement de 8% seulement sur l'année dernière. Les bateaux traversant la Manche sont bondés et la Silver City Airways, compagnie qui se charge du transport des automobiles, est débordée, puisque on estime à 20.000 voitures contre 13.000 l'an dernier qu'elle a transportées sur la côte française.

LOGIQUE PRIMITIVE

Un savant en voyage en Amazonie voit un Indien qui se régale de poisson avarié. Il essaie de lui faire comprendre le danger que présente un aliment peu frais. L'Indien lève les yeux au ciel et dit: « Cela n'a aucune importance, puisque je ne mange pas l'odeur ».

DES RENARDS ATTEINTS DE LA RAGE

On se trouve en présence d'une étrange épidémie dans la région de Lunenburg, dans l'Allemagne du Nord. En effet, une grave épidémie de rage dont sont atteints surtout les renards met en danger toute une partie du pays. On raconte que les bêtes malades, affolées, parcourent des centaines de kilomètres de nuit, mordant tout ce qui se trouve sur leur passage. Plusieurs d'entre elles furent tuées, ayant enfoncé leurs dents dans des troncs d'arbre ou même dans des roues de vélos, ne pouvant plus lâcher prise et mouraient sur place. Dans divers communes, les paysans

SWISSAIR

LES PROGRES DE LA SUISSE

Au cours de la récente assemblée générale de la Swissair, M. Berchtold, président de la direction, rappela l'expansion continue de la navigation aérienne, qui se traduit par une occupation de 68,4 0/0 des places disponibles dans les avions de la Swissair, contre 55,3 0/0 en 1949, année où la fréquentation a atteint son point le plus bas. Il s'est agi de décider si l'on voulait renouveler la flotte pour le service européen ou accroître le parc d'avions longs courriers. Cette question a été résolue par le second terme de l'alternative. Cette décision se traduit par la commande de trois nouveaux a-

Dans nos Cantons

BERNE

JOURNEE SUISSE DES SOUS-OFFICIERS A BIENNE

La 28me journée suisse des sous-officiers de Bienna a pris fin après quatre jours de compétition et de travaux.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

REFLETS DE LA PRESSE SUISSE ALÉMANIQUE

UNE UNIVERSITE DANS LE DESERT

Il y a des siècles, les régions désertiques de l'Afrique étaient cultivées et ne présentaient pas l'aspect désolé et aride qu'elles ont aujourd'hui.

SYSTEME D

Les limitations dans l'exportation des devises accordées cette année aux touristes britanniques se rendant sur le continent n'ont pas diminué de façon sensible le nombre de ceux qui désiraient passer leurs vacances en Europe. On note un fléchissement de 8% seulement sur l'année dernière. Les bateaux traversant la Manche sont bondés et la Silver City Airways, compagnie qui se charge du transport des automobiles, est débordée, puisque on estime à 20.000 voitures contre 13.000 l'an dernier qu'elle a transportées sur la côte française.

LOGIQUE PRIMITIVE

Un savant en voyage en Amazonie voit un Indien qui se régale de poisson avarié. Il essaie de lui faire comprendre le danger que présente un aliment peu frais. L'Indien lève les yeux au ciel et dit: « Cela n'a aucune importance, puisque je ne mange pas l'odeur ».

DES RENARDS ATTEINTS DE LA RAGE

On se trouve en présence d'une étrange épidémie dans la région de Lunenburg, dans l'Allemagne du Nord. En effet, une grave épidémie de rage dont sont atteints surtout les renards met en danger toute une partie du pays. On raconte que les bêtes malades, affolées, parcourent des centaines de kilomètres de nuit, mordant tout ce qui se trouve sur leur passage. Plusieurs d'entre elles furent tuées, ayant enfoncé leurs dents dans des troncs d'arbre ou même dans des roues de vélos, ne pouvant plus lâcher prise et mouraient sur place. Dans divers communes, les paysans

SWISSAIR

LES PROGRES DE LA SUISSE

Au cours de la récente assemblée générale de la Swissair, M. Berchtold, président de la direction, rappela l'expansion continue de la navigation aérienne, qui se traduit par une occupation de 68,4 0/0 des places disponibles dans les avions de la Swissair, contre 55,3 0/0 en 1949, année où la fréquentation a atteint son point le plus bas. Il s'est agi de décider si l'on voulait renouveler la flotte pour le service européen ou accroître le parc d'avions longs courriers. Cette question a été résolue par le second terme de l'alternative. Cette décision se traduit par la commande de trois nouveaux a-

M. AUGUSTE VIATTE SUCCEDE AU PROFESSEUR CHARLY CLERC A L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE

Dans sa dernière séance, le Conseil fédéral a nommé M. Auguste Viatte, de Porrentruy, né en 1901, en qualité de professeur de littérature française à l'Ecole polytechnique fédérale en remplacement du professeur Charly Clerc, qui vient de prendre son retraite.

M. Auguste Viatte, fils d'un médecin bruntrutain, après avoir suivi les classes primaires et secondaires de sa ville natale, a fait sa maturité à l'Ecole cantonale de cette même ville. Il a poursuivi ses études à l'université de Fribourg où il a obtenu le titre de docteur en lettres, puis à la Sorbonne. Après avoir enseigné pendant un an à l'Université Laval à Québec, il quitta le Canada pour occuper la chaire de littérature française à l'Université de Nancy, tout en restant domicilié à Paris.

L'OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE A CELEBRE SON 25e ANNIVERSAIRE

L'Office suisse d'expansion commerciale a célébré le 25e anniversaire de sa fondation au cours de son assemblée générale qui s'est tenue à Berne, dans la Salle du Grand Conseil de l'Hôtel de Ville, en présence de quelque 200 participants.

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

M. AUGUSTE VIATTE SUCCEDE AU PROFESSEUR CHARLY CLERC A L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE

Dans sa dernière séance, le Conseil fédéral a nommé M. Auguste Viatte, de Porrentruy, né en 1901, en qualité de professeur de littérature française à l'Ecole polytechnique fédérale en remplacement du professeur Charly Clerc, qui vient de prendre son retraite.

M. Auguste Viatte, fils d'un médecin bruntrutain, après avoir suivi les classes primaires et secondaires de sa ville natale, a fait sa maturité à l'Ecole cantonale de cette même ville. Il a poursuivi ses études à l'université de Fribourg où il a obtenu le titre de docteur en lettres, puis à la Sorbonne. Après avoir enseigné pendant un an à l'Université Laval à Québec, il quitta le Canada pour occuper la chaire de littérature française à l'Université de Nancy, tout en restant domicilié à Paris.

L'OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE A CELEBRE SON 25e ANNIVERSAIRE

L'Office suisse d'expansion commerciale a célébré le 25e anniversaire de sa fondation au cours de son assemblée générale qui s'est tenue à Berne, dans la Salle du Grand Conseil de l'Hôtel de Ville, en présence de quelque 200 participants.

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La conférence internationale de l'instruction publique, après avoir encore entendu dans la discussion sur le mouvement éducatif 1951/52, les délégués de la Yougoslavie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie, de l'Australie, de l'Autriche et de la Birmanie, a consacré sa dernière séance à la discussion du projet de recommandation relatif à l'accès des femmes à l'éducation, recommandation qui sera soumise aux différents ministères de l'instruction publique et qui doit constituer en quelque sorte une charte de l'éducation féminine. La conférence a adopté, avec quelques amendements, les considérants de cette recommandation ainsi que les premiers de ses 37 articles.

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En ouvrant la manifestation, M. Ed. Primault, président, a salué les personnalités présentes, parmi lesquelles on notait MM. les Conseillers fédéraux Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'Economie publique, Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral et M. le Dr. W. Stampfli, ancien conseiller fédéral. On remarquait également des membres du corps diplomatique et consulaire et des délégués de plusieurs organisations économiques.

POUR UN SEJOUR AGREABLE EN EUROPE

VOYAGEZ PAR

THOS. COOK & SON

(Continental and Overseas) Ltd.

l'unique Maison de réputation mondiale

Pour réservations s'adresser:

LE CAIRE: 4, Rue Champollion, Kasr El Nil, Tél. 46396.

ALEXANDRIE: 1, Rue Fouad Ier, Tél. 27830.

PORT-SAID: 11, Rue Sultan Hussein, Tél. 2066.

TOUS LES TRACAS VOUS SERONT EPARGNES

Caledonian Insurance Company,

HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND, FOUNDED 1805

All classes of insurance transacted

Alexandria Branch Office: 23, Bld. Saad Zaghloul. Telephone 27104 R.C.A. 21579

Cairo Agent: M. Jacques Chiniara, 9, Rue Chérifin 1st floor

Rolin Bldg (opposite the Exchange). Telephone 76423

R. C. C. 68226

& Agencies throughout the Near East

ELECTRICITE LUIGI MASCHIO

13, Rue Sélim Kaptan Téléphone 27872

ALEXANDRIE — Egypte

Tous genres d'applications

Canalisations électriques pour force et éclairage

Sonneries, Microphones, Réparations de dynamos, etc

Bonnes références

THE COLONIAL STORES

TH. N. SYMEONIDIS

4, RUE TEWFIK PHONES 21228 et 21229

ALEXANDRIA

FOR QUALITY GROCERIES AND PROVISIONS

WINES AND SPIRITS

R.C. 27710.

s/s PACE

d'Alexandrie directement pour:

NAPLES - MARSEILLE - GENES

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 27 JUILLET à 4 h. 45 a.m. Culte en langue allemande Gottesdienst in deutscher Sprache.

RECEPTION Du 1er juillet au 30 septembre, le pasteur reçoit au bureau de l'Eglise les mardi et vendredi entre 10 h. et midi.

DOMICILE DU PASTEUR DUBOIS Presbytère de Camp de César, 29, rue Bolbitine, Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad Ier

Le Pasteur et Mme Ecuyer sont en vacances à Corgémont, Jura Bernois, Suisse, pour les mois de juillet, août et septembre.

DONATIONS En mémoire du regretté Ing. F. PERNET En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie.

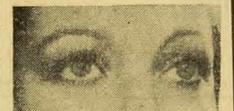
PETITE ANNONCE

No. 119. - CHAMBRE MEUBLÉE à louer, rue Fouad, avec balcon, pour couple ou personne seule, avec ou sans pension.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA - Tél. 29054 - «LA PORTARICCE DI PANE» Aussi: «IL FIDANZATO DI MIA MOGLIE»
AMIR - Tél. 27693 - «THE SWORD OF MONTE CRISTO»
FOUAD - Tél. 255832 - «ON DEMANDE UN ASSASSIN»
LA GAITE - Tél. 71225 - «THE GOLDEN MADONNA»
METRO - Tél. 22850-22859 - «THE UNKNOWN MAN»
MOHAMED ALY - Tél. 25106 - «BEWARE OF PITY»
RIALTO - Tél. 24694 - «I WANT YOU»
RIO - Tél. 25036 - Roof et Salle - «CYRANO DE BERBERAC»
ROYAL - Tél. 26329 - «HIGHLY DANGEROUS»
STRAND - Tél. 22322 - «ENRICO CARUSO»



Soignez vos yeux si précieusement par l'emploi journalier de la LOTION LUNA Yeux rouges, paupières collantes, sensation de poussière, picotements, démangeaisons, gêne à la lumière, chute de cils, l'emploi régulier de la Lotion Luna est d'un effet prompt et radical.

A ALEXANDRIE

Consulat de Suisse, Alexandrie

A l'occasion de la Fête Nationale, Le Consul de Suisse et Mme Charles E. ROSSET auront le plaisir de recevoir, le vendredi 1er août, de 11 h. 30 à 13 heures, à la Résidence consulaire, leurs compatriotes résidant ou de passage à Alexandrie.

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

Samedi 26 Juillet à 2 h. 30 p.m. ENTRAINEMENT DE TIR

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

Fête Nationale du 1er Août

Tous les Suisses résidant ou de passage à Alexandrie, ainsi que leurs familles, toutes les dames d'origine suisse, leurs maris ainsi que leurs enfants mineurs, sont cordialement invités à la Fête Nationale qui aura lieu au Cercle Suisse à Chabty le vendredi 1er août 1952, dès 5 heures de l'après-midi.

Programme : 5 h. 30 p.m. Thé pour les enfants 7 h. 30 p.m. Feu traditionnel, chants et discours 8 h. 45 p.m. Dîner.

TOUR DE FRANCE

COPPI enlève le Tour et le Grand Prix de la Montagne

La 20ème étape Bordeaux-Limoges (228 km.) fut aussi une étape d'outsiders. Une première échappée des hommes comprenant Magni, fut à cause de la présence de ce dernier, promptement maîtrisée.

La dernière étape de montagne Limoges-Clermont-Ferrand (245 km.) fut l'apanage de Coppi qui ainsi enlève avec une belle avance le Grand Prix de la Montagne.

Palmarès du Tour

- 1903 1. M. Garin (Fr.) - 2. L. Potier (Fr.)
1904 1. H. Cornet (Fr.) - 2. Dorigne (Fr.)
1905 1. L. Trousselier (Fr.) - 2. Aucouturier.
1906 1. R. Pottier (Fr.) - 2. G. Passerieu (Fr.)
1907 1. L. Petit-Breton (Fr.) - 2. Garrigou
1908 1. L. Petit-Breton (Fr.) - 2. Faber (Lux.)
1909 1. F. Faber (Lux.) - 2. G. Garrigou (Fr.)
1910 1. O. Lapize (Fr.) - 2. F. Faber (Lux.)
1911 1. G. Garrigou (Fr.) - 2. P. Duboc (Fr.)
1912 1. O. Defraye (Fr.) - 2. Christophe (Fr.)
1913 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. Garrigou (Fr.)
1914 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. H. Pelissier (Fr.)
1915 1. F. Lambot (Belg.) - 2. Alavoine (Fr.)
1916 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. Heugthem (Belg.)
1917 1. L. Scieur (Belg.) - 2. Heugthem (Belg.)
1918 1. F. Lambot (Belg.) - 2. Alavoine (Fr.)
1919 1. H. Pelissier (Fr.) - 2. Bottechia (It.)
1920 1. Bottechia (It.) - 2. N. Frantz (Lux.)
1921 1. Bottechia (It.) - 2. L. Buysse (Belg.)
1922 1. M. Garin (Fr.) - 2. L. Potier (Fr.)
1923 1. H. Cornet (Fr.) - 2. Dorigne (Fr.)
1924 1. L. Trousselier (Fr.) - 2. Aucouturier.
1925 1. R. Pottier (Fr.) - 2. G. Passerieu (Fr.)
1926 1. L. Petit-Breton (Fr.) - 2. Garrigou
1927 1. L. Petit-Breton (Fr.) - 2. Faber (Lux.)
1928 1. F. Faber (Lux.) - 2. G. Garrigou (Fr.)
1929 1. O. Lapize (Fr.) - 2. F. Faber (Lux.)
1930 1. G. Garrigou (Fr.) - 2. P. Duboc (Fr.)
1931 1. O. Defraye (Fr.) - 2. Christophe (Fr.)
1932 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. Garrigou (Fr.)
1933 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. H. Pelissier (Fr.)
1934 1. F. Lambot (Belg.) - 2. Alavoine (Fr.)
1935 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. Heugthem (Belg.)
1936 1. L. Scieur (Belg.) - 2. Heugthem (Belg.)
1937 1. F. Lambot (Belg.) - 2. Alavoine (Fr.)
1938 1. H. Pelissier (Fr.) - 2. Bottechia (It.)
1939 1. Bottechia (It.) - 2. N. Frantz (Lux.)
1940 1. Bottechia (It.) - 2. L. Buysse (Belg.)
1941 1. M. Garin (Fr.) - 2. L. Potier (Fr.)
1942 1. H. Cornet (Fr.) - 2. Dorigne (Fr.)
1943 1. L. Trousselier (Fr.) - 2. Aucouturier.
1944 1. R. Pottier (Fr.) - 2. G. Passerieu (Fr.)
1945 1. L. Petit-Breton (Fr.) - 2. Garrigou
1946 1. L. Petit-Breton (Fr.) - 2. Faber (Lux.)
1947 1. F. Faber (Lux.) - 2. G. Garrigou (Fr.)
1948 1. O. Lapize (Fr.) - 2. F. Faber (Lux.)
1949 1. G. Garrigou (Fr.) - 2. P. Duboc (Fr.)
1950 1. O. Defraye (Fr.) - 2. Christophe (Fr.)
1951 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. Garrigou (Fr.)
1952 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. H. Pelissier (Fr.)
1953 1. F. Lambot (Belg.) - 2. Alavoine (Fr.)
1954 1. Ph. Thys (Belg.) - 2. Heugthem (Belg.)
1955 1. L. Scieur (Belg.) - 2. Heugthem (Belg.)
1956 1. F. Lambot (Belg.) - 2. Alavoine (Fr.)
1957 1. H. Pelissier (Fr.) - 2. Bottechia (It.)
1958 1. Bottechia (It.) - 2. N. Frantz (Lux.)
1959 1. Bottechia (It.) - 2. L. Buysse (Belg.)

Association des Transports Funèbres Gratuits et à Classe Unique

Cette Association vieille de 30 années a tenu mercredi dernier son Assemblée générale. Fidèle aux principes humanitaires et sociaux de ses fondateurs, l'Association poursuit sa marche en avant, offrant ses dévoués services à tous ceux qui les sollicitent.

AUX JEUX OLYMPIQUES D'HELSINKI

BASKET-BALL L'Egypte bat la Turquie par 64-45 (27-18). Grèce bat Israël 54 à 52 (35 à 27). Belgique bat Suisse, 59 à 49 (33 à 25). Canada bat l'Italie par 68 à 57.

FOOTBALL

Après un match disputé, l'Egypte a battu le Chili par 5 buts à 4 (2-2). L'Italie a battu les Etats-Unis par 8 buts à 0 (3-0). Jeu brillant de la part des Italiens.

GYMNASTIQUE

Grand duel russo-suisse. Après les 2 premières journées, alors que notre compatriote Joseph Stalder était en tête avec 57.15 c'est l'URSS qui au classement par nations l'emporte par 284.35 points sur la Suisse 281.85.

AVIRON

En éliminatoires la Suisse a battu l'Argentine et l'Allemagne dans la 4 avec barreur et la Grande Bretagne et la Belgique dans la «Deux rameurs en pointe sans barreau».

AU CAIRE



A l'occasion de la Fête Nationale M. B. de FISCHER Ministre de Suisse, sera heureux de recevoir ses compatriotes établis ou de passage au Caire, le 1er Août prochain, à l'hôtel de la Légation, (10, rue Abdel Khalek Saroit Pacha), entre 11 et 13 heures.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Fête Nationale du 1er Août

Tous les Suisses et Suissesses résidant ou de passage au Caire, sont cordialement invités à la fête Nationale qui aura lieu dans le jardin de la VILLA PAX A EMBABEH, le VENDREDI 1er AOUT 1952, dès 19 h.

Programme : 19.30: - Réunion amicale, apéritif avec « Intermezzo Musical ». 20.15: - Ouverture de la cérémonie; Hymne National; Feu traditionnel sur la pelouse. 20.45: - Bénédiction; Dîner. Allocution du Vice-Président.

DANSE Dîner servi par la Maison GROUPI & Co. Menu à P.T. 55.-

Filet de Loup de Mer Murat Roastbeef à la Jardinière Pommes Fondantes Salade Nouvelle

Glace Rütli Moka Prière instante de s'annoncer à l'avance au cercle Tél. 56785 au plus tard jusqu'au jeudi soir 31 juillet.

CERCLE SUISSE - Embabeh

Les Menus fixes sont suspendus pendant la saison d'été. Messieurs les membres peuvent commander des repas à la carte. (avis d'un jour au moins s.v.p.)

L'OPINION SUISSE

(Suite de la page 1) Mais ces attaques n'atteignent pas seulement des personnes. Elles visent une institution qui a rendu d'inappréciables services: la Croix-Rouge internationale. Elles visent le pays qui s'honore d'en avoir soutenu les efforts: la Suisse neutre. Prétendre que le CICR est un «instrument de la politique de guerre» et ordonner de modifier l'accusation, c'est dénaturer volontairement et contre l'évidence le rôle de la mission de l'institution la plus charitable que le monde ait jamais connue.

Macdonald's Special Soda Water Makes a Good Drink Taste Better

Et maintenant que va-t-il se passer? Le juge d'instruction fédéral pour la Suisse romande devra commencer son enquête. Certes, l'article 110 de la loi sur la procédure pénale l'autorise à requérir un arrêté de la Chambre d'accusation s'il a des doutes sur l'admissibilité d'une instruction préparatoire.

BUFFET de la Gare des C.F.F. - Bâle

Le restaurant préféré pour sa bonne cuisine et son service rapide. Charles Müller - Soutter

RADIOS-RADIOGRAMOS MARCONIPHONE Le dernier mot de la Technique Moderne le plus grand perfectionnement radiophonique pour faciliter la localisation des stations à ondes courtes

Avant qu'il ne soit TROP TARD! SONGEZ DES A PRESENT A VOTRE VOYAGE confiez PELTOURS ...le soin de l'établir Bateaux - Avions - Chemin de fer - Hôtel

HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita - ALEXANDRIE

Les produits pharmaceutiques SANDOZ sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient SANDOZ S.A. BALE, (SUISSE)

Sécurité d'abord! ASSUREZ-VOUS A "LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Fondée à Genève en 1872 CAPITAL ET RESERVES: 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

MISR-FLUVIALE Association en participation Bureaux Principaux: ALEXANDRIE: 10, Rue Chérif Pacha Tél. 28659, 28060. CAIRE: 39, Rue Kasr El Nil Tél. 54487, 54547

EN MARGE D'UN SIX-CENTENAIRE

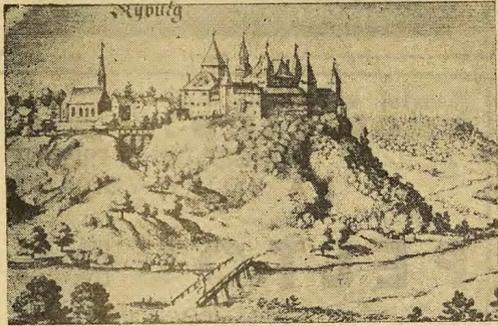
L'ENTREE DE ZOUG DANS LA CONFEDERATION

Les circonstances dans lesquelles la ville et le bailliage de Zoug entrèrent dans la Confédération helvétique sont uniques dans les annales de la Suisse des 13 cantons.

La ville de Zoug, mentionnée dans les archives pour la première fois en 1242, a été fondée par les comtes de Kybourg. Sa naissance fut déterminée par l'ouverture d'un chemin muletier franchissant le Gothard. La possibilité de traverser les Schöllenen réduisit de plusieurs jours le voyage d'Italie en Allemagne, et le transport des marchandises se fit de plus en plus par la Suisse centrale au lieu de s'effectuer par les cols des Grisons. Dès lors, l'extrémité nord-est du lac de Zoug, sur la route reliant les lacs des Quatre-Cantons, de Zoug et de Zurich, devenait un relais de première importance. La ville fortifiée faci-

lité aux comtes le contrôle du trafic et leur procurait d'appréciables recettes douanières.

En 1276, la ville fut achetée par la maison des Habsbourg. Les nouveaux seigneurs se rassemblèrent pour aller combattre les cantons rebelles. Ainsi, en 1315, le duc Léopold leur réunis ses sujets à Zoug, pour marcher sur Schwyz, en passant par Morgarten.



litait aux comtes le contrôle du trafic et leur procurait d'appréciables recettes douanières.

En 1351, lorsque la ville de Zurich, qui avait tout à craindre de l'Autriche, conclut une alliance avec les Waldstaetten, la situation de la ville de Zoug devint délicate, car elle pouvait entraver ou couper les relations entre la Suisse primitive et Zurich. En juin 1351, les Confédérés - Schwyzois et Zurichois formant l'avant-garde - se présentèrent aux portes de la ville et lui offrirent d'entrer dans leur alliance. A l'époque les communes du bailliage se rangèrent immédiatement aux côtés des Waldstaetten, la ville déclina cette invite et un siège s'ensuivit. Après 15 jours de résistance, et voyant que l'aide demandée au duc Albert II ne venait pas, les citadins reconnurent qu'il était inutile de continuer à se défendre et se rendirent.

Après de courtes délibérations, le 27 juin 1352, la ville entra avec les trois communes d'Aegeri, Menzingen et Baar dans la Confédération.

Ce traitement généreux de la ville conquis s'explique aisément. Zoug était une ville fortifiée, qui eût été en mesure de conserver une certaine liberté de commerce, même contre la volonté des Confédérés, si ceux-ci ne lui avaient pas accordé les mêmes droits qu'aux autres membres de leur alliance.

Cependant, les Confédérés ne réussirent pas à maintenir leur nouvelle conquête. Les sièges

répétés dont Zurich était l'objet de la part des Autrichiens, nuisaient à tel point au commerce de cette ville d'artisans que le bourgmestre Brun vout à tout prix conclure la paix.

Le pacte connu sous le nom de « Paix de Brandebourg » (1351) eut pour conséquence la réintégration de Zoug sous la domination autrichienne. Mais l'esprit de liberté qui avait conduit, en 1291, les cantons primitifs à conclure un traité d'alliance perpétuelle, inspirait peu à peu les autres Confédérés, auxquels, en 1353, la ville de Berne s'était alliée. Leur volonté d'indépendance s'opposait aux revendications des Autrichiens; le conflit était inévitable. En 1364/65, les Schwyzois occupèrent de nouveaux Zoug. Les Lucernois de leur côté se livraient à de continuelles escarmouches sur territoire autrichien. A Sempach

19 juillet 1386) et à Nâfels (9 avril 1388), les tentatives des Autrichiens pour raffermir leur puissance déclinaient dans les zones frontalières de la Confédération échouèrent définitivement.

Dans cette bataille décisive contre les ducs d'Autriche, les Zougais s'étaient rangés entièrement aux côtés des Confédérés.

Ils prirent une part active à l'annexion de leurs anciens seigneurs - notamment dans le « Freiamt » voisin. On voit que Zoug se détacha très rapidement de l'Autriche et cela s'explique par le fait que les Confédérés s'étaient donné beaucoup de peine pour attirer à eux les « pieux, rudes et vaillants » Zougais, par le fait aussi que le canton de Zoug ne comprenait pas seulement la ville, mais aussi la campagne et que les communes rurales y étaient traitées sur un pied de complète égalité. Cette égalité entre la ville et la campagne, jalousement surveillée par les Schwyzois, avait déjà été inscrite dans le Pacte d'Alliance signé avec les Confédérés.

A vrai dire, Schwyz aurait préféré rattacher Zoug à son territoire; il dut se contenter d'exercer une sorte de tutelle sur son voisin. Avec l'assentiment de ses autres Confédérés, c'est Schwyz qui, jusqu'en 1404, désigna le landammann pour la ville et la campagne de Zoug; en 1404, les Schwyzois tentèrent avec l'aide d'Aegeri, Men-

zingen et Baar de s'emparer de la ville. Les Zougais furent surpris de nuit et contraints de jurer leurs bannières et leurs sceaux. Mais les autres Confédérés intervinrent et une sentence d'arbitrage, prise par les cantons neutres, supprima les droits de Schwyz sur Zoug. Jus- qu'en 1414, les médiateurs nommés à tour de rôle le landammann et à partir de 1415 Zoug jouit d'une entière indépendance. Le premier bourgmestre élu par les Zougais eux-mêmes fut Peter Kolin, plus tard héros d'Arbedo.

Schwyz avait pourtant réussi sur un point, celui d'empêcher Zoug de devenir un Etat gouverné par l'aristocratie. Ainsi s'est reproduite, dans la vie du petit canton de Zoug, l'opposition qui si souvent provoqua des tensions entre les Confédérés et leur créa des difficultés. C'est à la rivalité qui divisait la ville et les communes rurales que Zoug doit de n'avoir jamais pu saisir les multiples occasions qu'elle aurait eues d'étendre son petit territoire. Les villageois s'ingénierent par tous les moyens à empêcher la ville de prendre de l'essor; les citadins de leur côté ne tenaient pas à acquérir des terres pour devoir les partager avec les communes campagnardes et accroître ainsi l'influence de ces dernières. La ville parvint un moment à acheter d'anciens domaines, sur les rives du lac de Zoug (Steinhäusern, Cham, Hünenberg, Risch, Walchwil). Mais là encore, la campagne s'éleva contre la création d'un véritable bailliage. En compensation, Zoug n'eut pas à subir les actes de vengeance d'anciens sujets, lors de la révolte des années 1798/99.

Zoug est resté un petit canton pour les mêmes raisons qui ont fait de la Confédération un petit Etat. Toutefois, personne ne prétendait que la Suisse ne joue par de rôle dans le concert des nations européennes. De même, le plus petit de nos cantons a contribué au développement de notre patrie.

Fridolin Stocker

Un célèbre dictionnaire anglais dû à un Genevois

En cette année 1952, la Grande-Bretagne célébrera le centenaire d'un ouvrage qui occupa sa naissance à une indispensable et précieux collaborateur de tout individu ayant à rédiger des textes en anglais: écrivains, universitaires, journalistes, juristes, etc. Cet ouvrage, c'est le Thesaurus of English Words and Phrases, un dictionnaire d'un type particulier, dû à Peter Mark Roget. Or, nous aussi, à Genève, nous sommes intéressés au centenaire de ce livre, car non seulement Roget était d'origine genevoise, mais même, dans une circonstance grave de sa vie, il dut sa liberté à la qualité de citoyen de la République.

Peter Mark Roget naquit à Londres le 18 janvier 1779. Il était le seul fils de Jean Roget, citoyen genevois et pasteur de l'Eglise protestante française de Thracianedale street à Londres, et de Catherine Romilly, la sœur de sir Samuel Romilly, qui fut un magistrat et un homme politique réputé. Jean Roget mourut en 1783, et son fils fut élevé par sa mère, une femme d'une intelligence peu commune. Elle alla s'établir dans la famille d'un M. Chavert, autre Genevois, qui avait une école de jeunes gens, et Peter Mark, y fit ses études. De bonne heure, il montra d'étonnantes dispositions pour les mathématiques. En 1793, Mrs. Roget et ses enfants se firent à Edimbourg, et le jeune garçon, qui n'avait alors que quatre ans, entra à l'Université. Deux ans plus tard il commença ses études de médecine, et en 1798, à l'âge de 19 ans, il obtint son diplôme de docteur. Durant les années qui suivirent, il publia divers mémoires sur des questions scientifiques; et en 1802, il devint le précepteur des deux fils d'un grand négociant de Manchester, avec lesquels il partit pour un voyage sur le continent. Ils venaient d'arriver à Genève, lorsque les hostilités reprirent entre l'Angleterre et la France;

En 1824, il épousa la fille de Jonathan Tobson, un négociant de Liverpool. Très doué pour la mécanique, il inventa une règle à calcul et s'efforça de construire une machine à calculer. De 1840 à 1852, il travailla à son Thesaurus, qui fut publié en 1852, et fut bien des fois publié depuis, revu, corrigé et augmenté, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Peter Mark Roget atteignit un âge fort avancé, et mourut le 12 septembre 1869.

Il avait déjà paru en Angleterre des dictionnaires du type commun, qui donnent les diverses définitions de tous les mots d'une langue. Le plus célèbre, à juste titre, est celui de l'écrivain Samuel Johnson, qui sortit de la presse en 1755. En 1728 déjà, Ephraim Chambers avait publié sa Cyclopaedia, dont une traduction française, due à John Mills, inspira la fameuse Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, dont le deuxième centenaire a été célébré l'an dernier. On ne saurait non plus omettre l'Encyclopaedia Britannica, publiée à Edimbourg de 1768 à 1771, et qui jusqu'à nos jours a eu de multiples rééditions.

Le Thesaurus de Roget est un ouvrage unique dans son genre. Il existe, en français, des dictionnaires de synonymes qui rendent de grands services. Le Dictionnaire analogique de P. Boissière, qui date du milieu du XIXe siècle, et sa réimpression récente et réduite, le Dictionnaire analogique de Charles Maquet, se rapprochent davantage du Thesaurus. Ils offrent, rassemblés par groupes, tous les mots qui ont entre eux une relation. Ainsi, dans le groupe « oreilles », les mots sont répartis en quatre subdivisions: l'organe, l'audition, les accidents, et enfin tout ce qui est relatif à l'oreille, par exemple boucle d'oreille, perce-oreille, etc. Mais dans ces deux ouvrages, les mots et les groupes de mots sont encore placés par ordre alphabétique.

Dans le Thesaurus, les mots ne se suivent pas selon l'ordre alphabétique; ils sont groupés et classés suivant les idées qu'ils expriment. Etant donné un mot, un dictionnaire ordinaire, comme le Littré ou le Larousse, vous en fournit la ou les significations. Au contraire, étant donné une idée, le Thesaurus vous fournit le mot, ou les mots, qui vous permettront le mieux d'exprimer cette idée. Tous les mots de la langue anglaise y sont donc répartis en six grandes catégories: Les Relations abstraites, l'Espace et le Mouvement, le Monde matériel, l'Intelligence et ses opérations, la Volonté, les Facultés sensibles et morales - et chacune de ces catégories est elle-même subdivisée, de façon à arriver finale-

ment à des groupes numérotés. Un autre, lorsque l'occasion se présente, un groupe se compose de deux colonnes, celle de droite contenant les mots qui expriment les idées opposées à celles de la colonne de gauche se trouve le groupe 418, lequel contient tous les mots qui ont rapport à l'audition, et dans celle de droite le groupe 419, qui sont tous les mots qui ont rapport à l'absence d'audition. Dans chaque groupe, on trouve d'abord les substantifs, puis les verbes, les adjectifs, les adverbes et les phrases appiquées.

Tout ce que je viens d'énumérer constitue la première partie du Thesaurus. La seconde partie comprend, rangés par ordre alphabétique, tous les mots contenus dans l'ouvrage, avec l'indication du numéro du paragraphe, ou des paragraphes, où chacun d'eux figure dans la première partie.

On voit donc que si les dictionnaires analogiques ne sont nullement à mépriser, le Thesaurus a pourtant sur eux un grand avantage. On peut l'utiliser comme on les utilise, en cherchant un mot dans la deuxième partie, ce qui vous renvoie à la première. On peut s'en servir aussi en allant d'emblée au groupe de mots de la première partie qui a rapport à l'idée que l'on veut exprimer. Parce que chaque groupe de mots fait partie d'un ensemble logique- ment ordonné, et que les mots qui expriment une idée voisinent avec ceux qui expriment une idée opposée, le Thesaurus offre un champ d'action beaucoup plus étendu. J'ai cité tout à l'heure, d'après un dictionnaire analogique, le groupe « oreilles » qui réunit tous les mots ayant rapport à l'ouïe; mais ce groupe « oreilles » est isolé. Dans le Thesaurus, le groupe « perception du son » fait partie du chapitre « Le Son en général », « Les Sons spécifiques », et enfin « Les Sons musicaux », lequel englobe tous les mots ayant rapport à la musique.

Il faut donc souhaiter qu'un éditeur nous donne un équivalent du Thesaurus, car un tel livre rendrait service à bien des gens. Dans la préface de son Dictionnaire analogique, Boissière, qui ne mentionne pas l'ouvrage de Roget, rapporte que Charles Nodier rêvait un Dictionnaire ontologique et rationnel qui put servir d'instrument à la pensée humaine. Un Roget français réaliserait le rêve de Nodier.

François FOSCA

En marge d'un anniversaire

Un célèbre dictionnaire anglais dû à un Genevois

En cette année 1952, la Grande-Bretagne célébrera le centenaire d'un ouvrage qui occupa sa naissance à une indispensable et précieux collaborateur de tout individu ayant à rédiger des textes en anglais: écrivains, universitaires, journalistes, juristes, etc. Cet ouvrage, c'est le Thesaurus of English Words and Phrases, un dictionnaire d'un type particulier, dû à Peter Mark Roget. Or, nous aussi, à Genève, nous sommes intéressés au centenaire de ce livre, car non seulement Roget était d'origine genevoise, mais même, dans une circonstance grave de sa vie, il dut sa liberté à la qualité de citoyen de la République.

Peter Mark Roget naquit à Londres le 18 janvier 1779. Il était le seul fils de Jean Roget, citoyen genevois et pasteur de l'Eglise protestante française de Thracianedale street à Londres, et de Catherine Romilly, la sœur de sir Samuel Romilly, qui fut un magistrat et un homme politique réputé. Jean Roget mourut en 1783, et son fils fut élevé par sa mère, une femme d'une intelligence peu commune. Elle alla s'établir dans la famille d'un M. Chavert, autre Genevois, qui avait une école de jeunes gens, et Peter Mark, y fit ses études. De bonne heure, il montra d'étonnantes dispositions pour les mathématiques. En 1793, Mrs. Roget et ses enfants se firent à Edimbourg, et le jeune garçon, qui n'avait alors que quatre ans, entra à l'Université. Deux ans plus tard il commença ses études de médecine, et en 1798, à l'âge de 19 ans, il obtint son diplôme de docteur. Durant les années qui suivirent, il publia divers mémoires sur des questions scientifiques; et en 1802, il devint le précepteur des deux fils d'un grand négociant de Manchester, avec lesquels il partit pour un voyage sur le continent. Ils venaient d'arriver à Genève, lorsque les hostilités reprirent entre l'Angleterre et la France;

En 1824, il épousa la fille de Jonathan Tobson, un négociant de Liverpool. Très doué pour la mécanique, il inventa une règle à calcul et s'efforça de construire une machine à calculer. De 1840 à 1852, il travailla à son Thesaurus, qui fut publié en 1852, et fut bien des fois publié depuis, revu, corrigé et augmenté, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Peter Mark Roget atteignit un âge fort avancé, et mourut le 12 septembre 1869.

Il avait déjà paru en Angleterre des dictionnaires du type commun, qui donnent les diverses définitions de tous les mots d'une langue. Le plus célèbre, à juste titre, est celui de l'écrivain Samuel Johnson, qui sortit de la presse en 1755. En 1728 déjà, Ephraim Chambers avait publié sa Cyclopaedia, dont une traduction française, due à John Mills, inspira la fameuse Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, dont le deuxième centenaire a été célébré l'an dernier. On ne saurait non plus omettre l'Encyclopaedia Britannica, publiée à Edimbourg de 1768 à 1771, et qui jusqu'à nos jours a eu de multiples rééditions.

Le Thesaurus de Roget est un ouvrage unique dans son genre. Il existe, en français, des dictionnaires de synonymes qui rendent de grands services. Le Dictionnaire analogique de P. Boissière, qui date du milieu du XIXe siècle, et sa réimpression récente et réduite, le Dictionnaire analogique de Charles Maquet, se rapprochent davantage du Thesaurus. Ils offrent, rassemblés par groupes, tous les mots qui ont entre eux une relation. Ainsi, dans le groupe « oreilles », les mots sont répartis en quatre subdivisions: l'organe, l'audition, les accidents, et enfin tout ce qui est relatif à l'oreille, par exemple boucle d'oreille, perce-oreille, etc. Mais dans ces deux ouvrages, les mots et les groupes de mots sont encore placés par ordre alphabétique.

Dans le Thesaurus, les mots ne se suivent pas selon l'ordre alphabétique; ils sont groupés et classés suivant les idées qu'ils expriment. Etant donné un mot, un dictionnaire ordinaire, comme le Littré ou le Larousse, vous en fournit la ou les significations. Au contraire, étant donné une idée, le Thesaurus vous fournit le mot, ou les mots, qui vous permettront le mieux d'exprimer cette idée. Tous les mots de la langue anglaise y sont donc répartis en six grandes catégories: Les Relations abstraites, l'Espace et le Mouvement, le Monde matériel, l'Intelligence et ses opérations, la Volonté, les Facultés sensibles et morales - et chacune de ces catégories est elle-même subdivisée, de façon à arriver finale-

ment à des groupes numérotés. Un autre, lorsque l'occasion se présente, un groupe se compose de deux colonnes, celle de droite contenant les mots qui expriment les idées opposées à celles de la colonne de gauche se trouve le groupe 418, lequel contient tous les mots qui ont rapport à l'audition, et dans celle de droite le groupe 419, qui sont tous les mots qui ont rapport à l'absence d'audition. Dans chaque groupe, on trouve d'abord les substantifs, puis les verbes, les adjectifs, les adverbes et les phrases appiquées.

Tout ce que je viens d'énumérer constitue la première partie du Thesaurus. La seconde partie comprend, rangés par ordre alphabétique, tous les mots contenus dans l'ouvrage, avec l'indication du numéro du paragraphe, ou des paragraphes, où chacun d'eux figure dans la première partie.

On voit donc que si les dictionnaires analogiques ne sont nullement à mépriser, le Thesaurus a pourtant sur eux un grand avantage. On peut l'utiliser comme on les utilise, en cherchant un mot dans la deuxième partie, ce qui vous renvoie à la première. On peut s'en servir aussi en allant d'emblée au groupe de mots de la première partie qui a rapport à l'idée que l'on veut exprimer. Parce que chaque groupe de mots fait partie d'un ensemble logique- ment ordonné, et que les mots qui expriment une idée voisinent avec ceux qui expriment une idée opposée, le Thesaurus offre un champ d'action beaucoup plus étendu. J'ai cité tout à l'heure, d'après un dictionnaire analogique, le groupe « oreilles » qui réunit tous les mots ayant rapport à l'ouïe; mais ce groupe « oreilles » est isolé. Dans le Thesaurus, le groupe « perception du son » fait partie du chapitre « Le Son en général », « Les Sons spécifiques », et enfin « Les Sons musicaux », lequel englobe tous les mots ayant rapport à la musique.

Il faut donc souhaiter qu'un éditeur nous donne un équivalent du Thesaurus, car un tel livre rendrait service à bien des gens. Dans la préface de son Dictionnaire analogique, Boissière, qui ne mentionne pas l'ouvrage de Roget, rapporte que Charles Nodier rêvait un Dictionnaire ontologique et rationnel qui put servir d'instrument à la pensée humaine. Un Roget français réaliserait le rêve de Nodier.

François FOSCA

Comptoir National d'Escompte de Paris. Siège Social: Paris, 14, RUE BERGERE. AGENCES EN EGYPTE: ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAID. TOUTES OPERATIONS DE BANQUE. Ouverture de Crédits Documentaires.

IONIAN BANK LIMITED. FONDEE EN 1839. CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000. CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000. FONDS DE RESERVE £ 200.000. DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE: 7, Rue Adib - R.C. 374. SUCCURSALE AU CAIRE: 34, Rue Adly Pacha - R.C. 76591.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE. ALEXANDRIE-MARSEILLE-GENES (via Naples) par le s.s. "EL MALEK FOUAD". Prochains départs: Vendredi 1er Août, Vendredi 5 Septembre, Vendredi 22 Août, Vendredi 19 Septembre, etc.

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (Incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.) ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Cairo. LE CAIRE: 18, Rue Emad el Din. AGENTS DES MAISONS: W. H. ALLEN, SONS & Co. Ltd. - Bedford. GWYNNE PUMPS Ltd. - Londres. THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. - Londres.

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS) LONDON OFFICE: 29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Wall, E. C. 2. Oceanic House, 1, Cockspur Street, S.W. 1. CAPITAL AUTHORISED £ 15,000,000. CAPITAL PAID UP £ 9,276,875. RESERVE FUND £ 7,200,000. C.R. Alexandria No. 92. OVER 600 BRANCHES. HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.

LA BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE S.A.E. vous offre pour vos voyages les facilités de ses LETTRES de CREDIT pour TOURISTES, sur l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, l'AUTRICHE, la BELGIQUE, CHYPRE, le DANEMARK, l'ESPAGNE, la FRANCE, la GRECE, la HOLLANDE, l'ITALIE, le LIBAN, la NORVEGE, la SUEDE, la SUISSE, la SYRIE, la TURQUIE, etc. Vente de Billets de Banque étrangers et Traveller's Cheques. SIÈGE AU CAIRE. R.C.C. 39. SIÈGE A ALEXANDRIE. R.C.A. 692. AGENCE A HELIOPOLIS.

THE LAND BANK OF EGYPT BANQUE FONCIERE D'EGYPTE. Sté. Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 10/11/1905. Siège Social à ALEXANDRIE. CAPITAL £ 1.000.000 - RESERVES & PROVISIONS £ 305.000. Prêts sur Hypothèques à long ou court terme. Acquisition de créances hypothécaires. Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts.